



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millennium de IKO PG-1 Catégorie pompe, deux parties – Partie 1 de 2
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Adhésif expansible
NUMÉROS DES PRODUITS	1AD0002
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange
UTILISATION DU PRODUIT	Adhésif
FABRICANT/FOURNISSEUR	BramCal Production Ltd. 305 Rutherford Road Brampton, Ontario L6W 3R5
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR

DANGER

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION

Toxicité aiguë – Catégorie 4
Irritation oculaire – Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires – Catégorie 1
Irritation cutanée – Catégorie 2
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée) –
Catégorie 2
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition unique) –
Catégorie 3

MENTIONS DE DANGER

H315 Cause une irritation cutanée.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H319 Cause une irritation oculaire grave.
H332 Dangereux si inhalé.
H334 Si inhalé, peut causer une allergie, des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
H373 Peut endommager les organes lors d'exposition prolongée ou répétée.

MISES EN GARDE

P260 Éviter d'inhalier la poussière/les émanations/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les pulvérisations.
P264 Se laver à fond après la manutention.
P271 N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans une zone ventilée adéquatement.
P272 Ne pas permettre les vêtements contaminés à l'extérieur du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
P285 [Si la ventilation est inadéquate] porter une protection respiratoire.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la zone touchée à grande eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.
P312 Si l'on ressent un malaise, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou avec un médecin.
P314 Si l'on ressent un malaise, obtenir des soins médicaux.
P321 Traitement particulier (consulter l'étiquette du produit).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, obtenir des soins médicaux.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, obtenir des soins médicaux.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P403 Entreposer dans un endroit ventilé adéquatement. Garder les couvercles bien fermés.
P405 Entreposer sous clé.
P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA

Santé : 2
Inflammabilité : 1
Instabilité : 1

SIMD

Santé : 2
Inflammabilité : 1
Dangers physiques : 1

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	50-100	9016-87-9
4,4 diisocyanate de méthylène diphényle	25-50	101-68-8
Diisocyanate de méthylène diphényle	2,5-10	26447-40-5

INFORMATION ADDITIONNELLE :

Toutes les concentrations sont en pourcentage d'équivalent en poids à moins que l'ingrédient soit un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage en volume. Tout pigment ou fibre contenu dans ce produit et pouvant être considéré comme « dangereux » est potentiellement dangereux seulement en cas d'inhalation en tant que poussière en suspension dans l'air. L'exposition à ces ingrédients utilisés dans les scellants, les mastics, les pâtes à calfeutrer et les produits non pulvérisables est très peu probable.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION	En cas de surexposition, déplacer la victime à l'air frais et obtenir des soins médicaux. Si la victime est inconsciente, l'allonger sur son côté et la garder stable. Communiquer immédiatement avec un médecin.
INGESTION	Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais offrir à boire ou à manger à une personne qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou en convulsions. Si la victime vomit naturellement, lui maintenir la tête au-dessous des hanches afin d'empêcher l'aspiration du vomi. Obtenir des soins médicaux.
CONTACT CUTANÉ	En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux. Laver immédiatement la zone touchée à l'eau et au savon et rincer à fond.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil en le gardant bien ouvert pendant 20 minutes à l'eau courante. Consulter immédiatement un médecin.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité.
SOINS MÉDICAUX	Traiter selon les symptômes. L'exposition peut aggraver des troubles préexistants de la peau ou des voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Utiliser les mesures d'extinction selon l'environnement. Ne pas utiliser de jet d'eau direct. Le produit réagit en présence de l'eau et la réaction peut produire de la chaleur et/ou des gaz. L'émission de gaz peut faire éclater le contenant lors d'un feu. Cette réaction peut être violente.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	220°C (428°F)
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,4 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	>250°C (>482°F)
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Vêtements de protection et appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Garder loin des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.
--	---

Critères de mesures de protection pour les substances chimiques :

PAC-1 :		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	0,15 mg/m ³
101-68-8	4,4' diisocyanate de méthylène diphényle	0,45 mg/m ³
26447-40-5	Diisocyanate de méthylène diphényle	29 mg/m ³

PAC-2 :		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	3,6 mg/m ³
101-68-8	4,4' diisocyanate de méthylène diphényle	15 mg/m ³
26447-40-5	Diisocyanate de méthylène diphényle	40 mg/m ³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

PAC-3 :		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	22 mg/m ³
101-68-8	4,4' diisocyanate de méthylène diphényle	55 mg/m ³
26447-40-5	Diisocyanate de méthylène diphényle	240 mg/m ³

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Recouvrir le matériau déversé de solution de neutralisation (voir le paragraphe suivant) et mélanger. Laisser reposer 15 minutes. Ramasser le matériau et mettre dans des récipients en métal à dessus amovible. Répéter le processus de neutralisation et de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle, mais NE PAS LE FIXER EN PLACE. Laisser les récipients évacuer l'air pendant 72 heures afin de permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Maintenir une ventilation adéquate.

Solutions de neutralisation :

1. Mélange de 90 % d'eau, de 3 à 8 % d'hydroxyde d'ammonium ou d'ammoniaque concentrée, et de 2 % de détergent liquide.
2. Mélange de 80 % d'eau et de 20 % d'agent de surface non-ionique.

Appliquer la solution, laisser reposer 15 minutes. Ramasser le matériau et mettre dans des récipients en métal à dessus amovible. Répéter le processus de neutralisation et de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle, mais NE PAS LE FIXER EN PLACE. Laisser les récipients évacuer l'air pendant 72 heures afin de permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Fixer le couvercle.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANUTENTION

Éviter tout contact cutané prolongé ou répété. Éviter tout contact oculaire. Se laver à fond après manipulation. Empêcher la formation d'aérosols. Porter l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Conserver les contenants bien fermés quand ils ne sont pas utilisés. Les protéger contre l'humidité atmosphérique. Tenir loin des flammes nues et des températures élevées. Entreposer à une température entre 0°C et 32°C (32°F et 90°F). Garder les contenants hermétiquement fermés.

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES
SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Information non disponible				
4,4'-diisocyanate de méthylène diphényle	TWA : 0,005 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,02 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,01 ppm	Plafond : 0,2 mg/m ³	TWA : 0,05 mg/m ³ Plafond : 0,2 mg/m ³
Diisocyanate de méthylène diphényle	Information non disponible				

MESURES D'AMÉNAGEMENT Maintenir une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé lorsque l'exposition aérogène est excessive. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire afin de déterminer le type d'équipement approprié à une application donnée. Observer les limites d'utilisation du respirateur spécifiées par le fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Porter un tablier et des vêtements de travail protecteurs.

Gants de protection. Le matériau à partir duquel les gants sont fabriqués doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Étant donné le manque de tests, aucune recommandation quant au matériau des gants ne peut être apportée pour le produit / la préparation / le mélange chimique. La sélection du matériau des gants doit être effectuée selon les temps de pénétration, les taux de diffusion et la dégradation.

Matériau à partir duquel les gants sont fabriqués : caoutchouc chloroprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle. La sélection de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, ce qui varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est fabriqué à partir de plusieurs substances, la résistance du matériau ne peut être calculée à l'avance; par conséquent, la résistance doit être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau duquel les gants sont fabriqués : le temps de pénétration exact doit être déterminée par le fabricant des gants et doit être respecté.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

PROTECTION DES YEUX	Écran facial. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Lunettes bien ajustées.
MESURES D'HYGIÈNE	Tenir loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de chaque quart de travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
AUTRES CONTRÔLES	Information non disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Liquide de couleur ambre foncé.
ODEUR	Caractéristique.
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	Information non disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	200°C (392°F)
POINT D'ÉCLAIR	220°C (428°F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,4 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
PRESSION DE VAPEUR	0 mm Hg
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Non miscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	>250°C (>482°F)
TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION	400°C (752°F)
DENSITÉ RELATIVE	1,22 g/cm ³ (10,181 lb/gal) à 20°C (68°F)
VISCOSITÉ	200 mPa à 20°C (68°F)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Information non disponible.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Information non disponible.
CONDITIONS À ÉVITER	Exposition à des températures élevées. Humidité.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Réagit en présence d'amines, de solutions d'alcali caustique, d'alcools, d'ammoniaque, d'oxydants, d'acides, de polyols. Réagit au contact de l'eau formant du dioxyde de carbone. Peut causer la rupture de contenants scellés si contaminés avec de l'eau. Peut provoquer des réactions violentes au contact de bases et de plusieurs substances organiques, y compris les alcools et les amines.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, épaisse fumée noire, acide cyanhydrique, acide isocyanique et autres composés indéterminés.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE

VALEURS DL/CL50 PERTINENTES POUR LA CLASSIFICATION		
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphenyle	
Oral	DL50	2200 mg/kg (souris)

L'exposition répétée ou prolongée aux MDI peut provoquer une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) chez certains individus, les faisant réagir à l'exposition à l'isocyanate à des concentrations en-deçà des limites d'exposition établies. Les symptômes incluent des serremments de poitrine, une respiration sifflante, de la toux et de l'essoufflement. Les effets peuvent être retardés. La surexposition peut causer des lésions pulmonaires, y compris une diminution de la fonction pulmonaire. Le contact cutané répété ou prolongé peut causer une irritation menant à une dermatite. Une sensibilisation cutanée peut aussi survenir. Des lésions pulmonaires ont été observées chez des animaux de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

laboratoire après des expositions excessives répétées aux MDI / gouttelettes d'aérosol de MDI polymériques. Des tumeurs du poumon ont été observées chez des animaux de laboratoire après une exposition aux gouttelettes en aérosol de MDI / MDI polymérique (6 mg/m) pendant leur vie. Des tumeurs sont apparues en même temps qu'une irritation des voies respiratoires et des lésions pulmonaires. On s'attend à ce que les directives actuelles concernant l'exposition protègent contre ces effets.

Ce produit est nocif par inhalation, quand il entre en contact avec la peau et quand il est avalé. Il peut causer une sensibilisation par inhalation et par contact cutané. L'inhalation répétée de vapeurs peut causer une réaction allergique respiratoire dont les symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et des larmoiements. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

CONDITIONS MÉDICALES
EXISTANTES POUVANT
ÊTRE AGGRAVÉES PAR
L'EXPOSITION

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés ou respiratoires préexistants.

PRINCIPALE VOIE
D'EXPOSITION

Peau.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Effet irritant.

PEAU Sensibilisation possible par contact avec la peau. Irritant cutané. Irrite la peau et les muqueuses.

INHALATION Sensibilisation possible par inhalation.

INGESTION Information non disponible.

STOT (TOXICITÉ
PARTICULIÈRE POUR UN
ORGANE PRÉCIS) -
EXPOSITION UNIQUE Information non disponible.

STOT (TOXICITÉ
PARTICULIÈRE POUR UN
ORGANE PRÉCIS) -
EXPOSITION RÉPÉTÉE Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Classe 3
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	Classe 3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (OCCUPATIONAL SAFETY & HEALTH ADMINISTRATION)
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ Information non disponible.

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES Information non disponible.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ Information non disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Information non disponible.

BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ Information non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Information non disponible.

REMARQUES GÉNÉRALES À l'heure actuelle, il n'y a pas d'évaluation écotoxicologique.
Classe de danger pour l'eau 1 (classification propre) : peu polluant.
Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou le réseau d'égout.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. S'assurer que ce produit n'atteint pas le système d'égout. Doit être traité de façon spécifique conformément aux prescriptions légales. L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

NUMÉRO ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	
GROUPE D'EMBALLAGE :	
DOT	Non réglementé
IMDG, LATA	Non réglementé
RISQUE ENVIRONNEMENTAL	Sans objet
PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR	Sans objet
TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC	Sans objet
TRANSPORT / INFORMATION ADDITIONNELLE	MDI (CAS 101-68-8) affiche une quantité à déclarer selon CERCLA RQ égale à 5 000 livres. Les quantités moindres que la quantité à déclarer ne sont pas réglementées dans le transport.
RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU	Non réglementé

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 313 (LISTES DE TOXIQUES CHIMIQUES PARTICULIERS)

9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
-----------	---

101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle
----------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire.

PROPOSITION 65

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES FEMELLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES MÂLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES AYANT DES EFFETS TOXIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LIS (LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES)

Tous les ingrédients de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada ou sont exemptés des exigences de la LIS.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DU NEW JERSEY :

9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU NEW JERSEY :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DE LA PENNSYLVANIE :

101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle
----------	---

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DE LA PENNSYLVANIE :

101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	E
----------	---	---

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ:

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)

9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	CBD
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	D, CBD

VLE (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION) ÉTABLIE PAR L'ACGIH

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL)

101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	4
----------	---	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	4
-----------	---	---

NIOSH-CA (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES :

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX : classe de pollution des eaux 1 (classification propre) : faible danger de pollution de l'eau.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES : une évaluation de la sécurité des substances chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FDS (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ)	Le 23 janvier 2018
REPLACE LA FICHE SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EN DATE DU	30 juin 2017
FDS PRÉPARÉE PAR	Service de santé, sécurité et environnement
INFORMATION GÉNÉRALE	1-888-766-2468
SITE WEB	www.iko.com
AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ	<p>Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit.</p> <p>L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.</p>



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millennium de IKO PG-1 Catégorie pompe, deux parties – Partie 2 de 2
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Adhésif
NUMÉROS DES PRODUITS	1AD0003
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange
UTILISATION DU PRODUIT	Adhésif
FABRICANT/FOURNISSEUR	BramCal Production Ltd. 305 Rutherford Road Brampton, Ontario L6W 3R5
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR DANGER

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION Toxicité aiguë – Catégorie 4
Irritation oculaire – Catégorie 2A
Irritation cutanée – Catégorie 2

MENTIONS DE DANGER H315 Cause une irritation cutanée.
H319 Cause une irritation oculaire grave.
H302 Dangereux si avalé.
H312 Dangereux par contact avec la peau.

MISES EN GARDE P264 Se laver à fond après la manutention.
P270 Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
P280 Porter des gants protecteurs / une protection oculaire / une protection faciale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.

P321 Traitement particulier (consulter l'étiquette du produit).

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : si vous ne vous sentez pas bien, consulter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P332+P313 En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, obtenir des soins médicaux.

P330 Se rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : laver la zone touchée à grande eau savonneuse.

P362 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA

Santé : 3

Inflammabilité : 0

Instabilité : 0

SIMD

Santé : 3

Inflammabilité : 0

Dangers physiques : 0

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
Amine tertiaire	≤ 2,5	82136-26-3
Octaméthylcyclotétrasiloxane	≤ 0,05	556-67-2

INFORMATION ADDITIONNELLE :

Toutes les concentrations sont en pourcentage d'équivalent en poids à moins que l'ingrédient soit un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage en volume. Tout pigment ou fibre contenu dans ce produit et pouvant être considéré comme « dangereux » est potentiellement dangereux seulement en cas d'inhalation en tant que poussière en suspension dans l'air. L'exposition à ces ingrédients utilisés dans les scellants, les mastics, les pâtes à calfeutrer et les produits non pulvérisables est très peu probable.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION

Fournir un apport d'air frais ou administrer de l'oxygène; consulter un médecin. Si la victime est inconsciente, l'allonger sur son côté et la garder stable.

INGESTION

Ne pas faire vomir; obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT CUTANÉ

Laver immédiatement la zone touchée à l'eau et au savon et rincer à fond.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil en le gardant bien ouvert pendant 15 minutes à l'eau courante. Si des symptômes persistent, consulter un médecin.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse anti-alcool.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Utiliser les mesures d'extinction selon l'environnement.
INFLAMMABILITÉ	Sans objet.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	Information non disponible.
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Ce produit n'est pas auto-inflammable.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Utiliser l'équipement de protection personnelle décrite à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle. Tenir les personnes non protégées à l'écart.
---	---

Critères de mesures de protection pour les substances chimiques :

PAC-1 :		
82136-26-3	Amine tertiaire	30 mg/m ³
556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane	30 ppm

PAC-2 :		
82136-26-3	Amine tertiaire	330 mg/m ³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane	68 ppm
----------	------------------------------	--------

PAC-3 :		
82136-26-3	Amine tertiaire	2 000 mg/m ³
556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane	130 ppm

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout ou les cours eaux. Signaler aux autorités respectives toute fuite dans les cours d'eau ou le réseau d'égout. Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout / les eaux de surface / la nappe phréatique.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Maintenir une ventilation adéquate.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANUTENTION

Ouvrir et manutentionner le contenant avec précaution. Veiller à une bonne ventilation/aspiration dans le lieu de travail. Empêcher la formation d'aérosols.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer à proximité d'agents oxydants. Tenir le contenant hermétiquement fermé.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Amine tertiaire	Information non disponible				
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Information non disponible				

MESURES D'AMÉNAGEMENT Maintenir une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé lorsque l'exposition aérogène est excessive. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire afin de déterminer le type d'équipement approprié à une application donnée. Observer les limites d'utilisation du respirateur spécifiées par le fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Porter des vêtements de travail protecteurs.

Gants de protection. Le matériau à partir duquel les gants sont fabriqués doit être imperméable et résistant au produit / à la



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

substance / à la préparation. Étant donné le manque de tests, aucune recommandation quant au matériau des gants ne peut être apportée pour le produit / la préparation / le mélange chimique. La sélection du matériau des gants doit être effectuée selon les temps de pénétration, les taux de diffusion et la dégradation.

Matériau à partir duquel les gants sont fabriqués : caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène. La sélection de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, ce qui varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est fabriqué à partir de plusieurs substances, la résistance du matériau ne peut être calculée à l'avance; par conséquent, la résistance doit être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau duquel les gants sont fabriqués : le temps de pénétration exact doit être déterminée par le fabricant des gants et doit être respecté.

PROTECTION DES YEUX Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

MESURES D'HYGIÈNE Tenir loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de chaque quart de travail. Entreposer les vêtements de protection séparément. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

AUTRES CONTRÔLES Information non disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Liquide incolore
ODEUR	Atténuée
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	Information non disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Information non disponible.
POINT D'ÉCLAIR	Information non disponible.
TAUX D'ÉVAPORATION	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Produit ininflammable.
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.
PRESSION DE VAPEUR	Information non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Non miscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Ce produit n'est pas auto-inflammable.
DENSITÉ RELATIVE	1 g/cm ³ (8,345 lb/gal) à 20°C (68°F)
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Réagit au contact d'agents oxydants.
CONDITIONS À ÉVITER	Chaleur, flammes, étincelles. Humidité.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Réagit au contact d'agents oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxyde d'étain.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE	Information non disponible.
CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION	Information non disponible.
PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION	Contact cutané.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX	Effet irritant
PEAU	Irrite la peau et les muqueuses.
INHALATION	Information non disponible.
INGESTION	Information non disponible.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE	Information non disponible.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE	Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (OCCUPATIONAL SAFETY & HEALTH ADMINISTRATION)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Information non disponible.
FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ	Information non disponible.
MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES	Information non disponible.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Information non disponible.
PERSISTANCE ET	Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

DÉGRADABILITÉ

BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ

Information non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Information non disponible.

INFORMATION GÉNÉRALE

Classe de danger pour l'eau 2 (classification propre) : dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou le réseau d'égout. Danger pour l'eau potable même si une petite quantité pénètre dans le sol.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. S'assurer que ce produit n'atteint pas le système d'égout. Doit être traité de façon spécifique conformément aux prescriptions légales. L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

NUMÉRO ONU :

DOT

Non réglementé

ADN, IMDG, LATA

Non réglementé

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :

DOT

Non réglementé

ADN, IMDG, LATA

Non réglementé

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :

DOT

Non réglementé

ADN, IMDG, LATA

Non réglementé

GROUPE D'EMBALLAGE :

DOT

Non réglementé

IMDG, LATA

Non réglementé

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Sans objet

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Sans objet

TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Sans objet



ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU

Non réglementé

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 313 (LISTES DE TOXIQUES CHIMIQUES PARTICULIERS)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire.

PROPOSITION 65

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES FEMELLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES MÂLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES AYANT DES EFFETS TOXIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LIS (LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES)

Tous les ingrédients de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada ou sont exemptés des exigences de la LIS.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DU NEW JERSEY :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU NEW JERSEY :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DE LA PENNSYLVANIE :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DE LA PENNSYLVANIE :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

Aucun des ingrédients n'est répertorié	E
--	---

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ:

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

VLE (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION) ÉTABLIE PAR L'ACGIH
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-CA (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÈGLEMENTATION NATIONALE :

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX : Classe de pollution des eaux 2 (classification propre) : dangereux pour l'eau.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES : une évaluation de la sécurité des substances chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA
FDS (FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ) Le 23 janvier 2018

REPLACE LA FICHE
SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ EN DATE DU 30 juin 2017

FDS PRÉPARÉE PAR Service de santé, sécurité et environnement

INFORMATION GÉNÉRALE 1-888-766-2468

SITE WEB www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS/
DÉNÉGATIONS DE
RESPONSABILITÉ Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention
ou la mise au rebut du présent produit.

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1167

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO PG-1 CATÉGORIE POMPE DEUX PARTIES

d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.